



L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

AAI Agence Avenir Immobilier - Orpi Auby
40B rue Léon Blum
59950 AUBY
Tél. : 03 27 89 53 08

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculé sur le montant de la transaction réalisée

Honoraires à la charge de l'acquéreur

Forfait 490 €

Honoraires à la charge du vendeur

IMMEUBLES (1)

Jusqu'à 125 000 €	Forfait 9 900 €
Au delà de 125 001 €	8%

TERRAINS

8 000 € TTC	pour les ventes inférieures à	80 000 €
10 % TTC	pour la part des ventes supérieures à	80 001 €
Terrain pour lotissement >3000m ²		Forfait 29 900€

GARAGES ET EMPLACEMENTS DE PARKING

Forfait 3900 € TTC

LOCATIONS

Honoraires d'état des lieux plafonnés à 3 €/m² de surface habitable.
Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail plafonnés à 8 €/m² de surface habitable.
Honoraires totaux (compris honoraires état des lieux et honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail) : 1 mois de loyer pour le propriétaire et 1 mois de loyer pour le locataire sans dépasser les plafonds indiqués ci-dessus.

Barème applicable au 01/01/2023

Pour les mandats enregistrés avant cette date se reporter au barème précédent disponible sur demande

(1) – Par « immeubles » on entend : maison, appartement, local commercial, hangar, grange, ou tout autre bâti.



L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

AAI Agence Avenir Immobilier - Orpi Auby
40B rue Léon Blum
59950 AUBY
Tél. : 03 27 89 53 08

GARANTIE FINANCIERE

TRANSACTIONS sur IMMEUBLES et FONDS de COMMERCE avec
Manipulation de Fonds

Carte professionnelle Carte professionnelle
n°CPI 5904 2016 000 014 575
délivrée par la CCI de GRAND LILLE

Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970

Article 3 : lorsqu'elles portent sur les biens d'autrui, les activités se rapportant à l'achat, la vente et la location des biens et droits immobiliers (ou fonds de commerce) ne peuvent être exercées que par les personnes titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le préfet. Cette carte ne peut être délivrée qu'aux personnes satisfaisant à certaines conditions et justifiant notamment d'une garantie financière suffisante.

Montant de la Garantie Financière : 110 000 € (Cent Dix Mille Euros)

Cette garantie s'applique à tout versement se rapportant à l'achat, la vente ou la location de biens et droits immobiliers (ou fonds de commerce). Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu.

Organisme garant :

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT S.A.,
132 rue des Trois Fontanot
92000 Nanterre
N° de Police **4000711573**

COMPTE SEQUESTRE

Etablissement bancaire :

CREDIT DU NORD
1, rue Jules Guesde
59950 AUBY
Compte N° **2769.252222.060**